

MP

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT

Projet éolien St Cyprien

318 **P** **NP** **DM333**

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

Mémoire présenté par
Christine Madison

Juin 2015

Plusieurs citoyens, dont moi-même, furent soulagés quand, en juin 2011, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dans son Rapport d'enquête et d'audience publique 279 sur le Projet de parc éolien de Saint-Valentin, a conclu de la façon suivante :

« Compte tenu de l'ensemble des problèmes soulevés au cours de son analyse, la commission d'enquête considère que ce projet, dans sa forme actuelle, nécessiterait des modifications. Elle estime que les avantages sont inférieurs aux désavantages et aux risques encourus. »

Source : Projet de parc éolien de Saint-Valentin, Rapport d'enquête et d'audience publique 279, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Juin 2011

Le président de la commission d'enquête et le signataire de ce rapport, Monsieur Pierre André, avait alors fait un travail remarquable, reconnu de tous, au niveau de la recherche d'informations de qualité.

C'est sur la base de mon expérience du projet éolien à St Valentin et sur la documentation déposée par le promoteur EDK que je me prononce contre le projet éolien de St Cyprien. Mon opposition se situe à différents niveaux.

Consultation publique

Les consultations menées par EDK n'ont pas rallié la population. Elles ont servi de marketing auprès de plusieurs personnes avantagées par le projet.

Pour des raisons de poursuites judiciaires de EDK contre le conseil municipal de St Cyprien, le conseil ne peut se prononcer publiquement sur le projet. Les Cypriotes sont pris en otage par EDK. À cet effet, je suis bien fière des élus qui, encore une fois, ont fait une coalition pour se prononcer contre le projet éolien.

Quelques signataires de contrats d'options. Pour un projet qui va virer une région à l'envers. La pagaille est reprise dans la campagne encore une fois pour un projet éolien. Cela n'est pas du tout du développement durable.

Le territoire agricole

Le territoire concerné par le projet est doté des plus belles terres du Québec. Les activités agricoles se portent bien et le projet ne renforcera pas cette vocation.

Le gouvernement provincial devrait être conséquent dans sa volonté de soutenir le domaine agricole par de multiples subventions (égouttement et drainage des terres, programme Primert, etc). Des arbres sont disponibles par milliers à chaque année, des engrais verts, des semis directs, des stabilisations des rives,

des perrés. Tous ces programmes ont été mis en œuvre pour protéger et conserver cette terre si productive. Il y a peu de lien entre le projet et la vocation agricole du territoire concerné sauf celui de la perte de terre agricole.

Santé

Au niveau de la santé, et suite à la lecture de la bibliographie du promoteur, force est de constater que les recommandations suivantes n'ont pas eu de suivi :

*« **Avis** – La commission d'enquête est d'avis qu'une étude concernant les nuisances et les répercussions sur le sommeil causées par les éoliennes devrait être réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Celle-ci viserait à documenter la situation vécue par les citoyens vivant à proximité des parcs éoliens québécois et contribuerait à établir des critères de bruit propres aux éoliennes.*

***Avis** – La commission d'enquête est d'avis que les sons de basses fréquences mériteraient une attention particulière si des plaintes liées au climat sonore étaient formulées une fois le parc éolien de Saint-Valentin en exploitation.*

La commission d'enquête constate que le « syndrome éolien » n'est pas reconnu par la communauté médicale puisqu'elle repose sur une série de cas. Des études supplémentaires s'avèrent nécessaires pour vérifier les faits et les hypothèses qui sont avancés. »

Source : Projet de parc éolien de Saint-Valentin, Rapport d'enquête et d'audience publique 279, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Juin 2011

Économie

Au niveau de l'économie et de l'impact des éoliennes sur la valeur des résidences concernées, et suite à la lecture de la bibliographie du promoteur, force est de constater que les recommandations suivantes n'ont pas eu de suivi :

*« **Avis** – La commission d'enquête est d'avis que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire devrait, pour l'ensemble des parcs éoliens au Québec, non seulement proposer un devis de suivi, mais aussi réaliser une revue de la documentation et évaluer la pertinence d'une étude détaillée sur l'effet des éoliennes sur le marché immobilier. »*

Source : Projet de parc éolien de Saint-Valentin, Rapport d'enquête et d'audience publique 279, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Juin 2011

Afin de protéger la population, le promoteur devrait obligatoirement faire un suivi du marché immobilier à partir de maintenant et pendant toute la durée de l'exploitation de ses éoliennes. Une analyse indépendante périodique de cause à effet rendra imputable le promoteur des pertes subies par les propriétaires.

Tourisme

Les éoliennes ne sont pas compatibles avec l'industrie touristique régionale qui mise beaucoup sur le caractère champêtre de la région. L'apport économique des éoliennes pour quelques-uns en vaut-il vraiment la peine pour la région?

Information de qualité

Il y a beaucoup de données manquantes dans toutes les études qui ont été déposées au BAPE St Cyprien. Celles qui nous concernent particulièrement sont celles qui manquent au niveau des impacts du projet sur la santé des gens, la valeur des propriétés, le paysage et l'économie. Les gens ont droit d'avoir des études concluantes. Le gouvernement a le devoir de les réaliser avant d'exposer les citoyens à des développements importants. En tant que grand gestionnaire responsable d'un territoire et d'une nation ce serait le premier geste à poser.

Suivis

Le promoteur assurera le suivi des plaintes et les communications publiques. Avec l'aval de tous les ministères. Celui qui crée les impacts rapporte ses impacts. Cela est un cas de conflits d'intérêt.

Les suivis et les mesures d'atténuation que les promoteurs proposent de faire, ne compenseront jamais pour les impacts régionaux et l'improvisation dans lequel les projets de l'éoliens sont lancés au Québec.

Éthique et transparence

La transparence des opérations du promoteur est à remettre en question. Beaucoup de gens ont été tenus au silence pour permettre au projet d'avancer au point où il en est. Plusieurs le sont encore.

Le contexte énergétique

Le gouvernement devrait s'assurer de l'équité du développement de l'énergie et de la pertinence économique de ses projets énergétiques. Avec son expertise, Hydro-Québec devrait être la référence de la stratégie de développement de l'énergie. Et non pas les instances politiques passagères.

Zonage

L'agriculture et les habitations se côtoient depuis au moins 200 ans dans notre région. Des activités récréo-touristiques se sont développées. On ajoute à cela des écoles, des villages et des commerces et des zones industrielles bien délimitées. Un zonage adéquat parvient à établir une harmonie entre ces activités.

Les éoliennes, par définition, sont des équipements industriels immenses, hors échelle pour notre milieu. Elles bougent, brisent, et font du bruit quand elles veulent. Il aurait été logique de leur attribuer un zonage industriel afin de prévenir des conflits potentiels entre les usages.

Le patrimoine paysager

Dans le cadre des études d'impact, EDK et ses consultants ont fait moins que le minimum pour évaluer les impacts sur le paysage. Certains éléments critiques, font que l'étude paysage est peu crédible.

L'identification des points sensibles de perception des éoliennes (3.4.8.2 de l'étude d'impact), aurait dû refléter les préoccupations des citoyens. Le zone d'étude (15km de rayon) est trop restreinte rapport à la visibilité d'une éolienne (30km). L'omission de lieux patrimoniaux est aussi flagrante. Accorder si peu d'importance à un paysage, que beaucoup ont choisi pour y établir demeure, relève d'une insouciance presque arrogante.

Conclusion

Le projet éolien de St Cyprien fait mal. Comme celui de St Valentin.

1. Les promoteurs de projet éolien sont là pour leurs intérêts et prennent en otage la paix publique, les droits et la santé de la population et hypothèquent de belles et rares terres cultivables. Nos générations futures vont payer longtemps pour ces projets et au profit de qui finalement ? ;
2. Les citoyens directement touchés font face à des impacts dont ils sont peu protégés;
3. Le contribuable québécois voit sa facture d'électricité gonfler à cause des projets d'éoliennes;
4. Le gouvernement provincial ne suit pas les recommandations du BAPE par rapport aux devoirs qu'il devrait faire pour protéger ses contribuables;
5. Le gouvernement provincial ne se réactualise pas dans ses visions de production d'énergie.